

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SECTION I – POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

Nantes Métropole, 2 cours du Champ de Mars, Point(s) de contact : Service des marchés, 44923, Nantes Cedex 9, F, Courriel : contact.marches@nantesmetropole.fr, Code NUTS : FR

Adresses internet :

- Adresse principale : <http://www.nantesmetropole.fr>
- Adresse du profil acheteur : <https://www.marchespublics.nantesmetropole.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe.

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.marchespublics.nantesmetropole.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :
par voie électronique à l'adresse : <https://www.marchespublics.nantesmetropole.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II – OBJET DU MARCHÉ

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) **Intitulé** : Accord cadre de mandats pour la réalisation de travaux d'infrastructures liés au développement de la pratique cyclables de Nantes Métropole.

Numéro de référence : 2026NM000192

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71241000-9 – Études de faisabilité, services de conseil, analyse et 71356200-0 – Services d'assistance technique

II.1.3) **Type de marché** : Services

II.1.4) **Description succincte** : /

II.1.5) **Valeur totale estimée** : /

II.1.6) **Information sur les lots**:

Ce marché est divisé en lots : Aucun allotissement n'est prévu en ce que les prestations sont non-distinctes et seraient en toutes hypothèses insécables techniquement.

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Accord-cadre de Mandat pour la réalisation de travaux d'infrastructures liées au développement de la pratique cyclable de Nantes Métropole

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) : non

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRG01 Loire Atlantique

Lieu principal d'exécution : Nantes Métropole

II.2.4) Description des prestations :

Les actions de Nantes Métropole en faveur du développement de la pratique cyclable participent à la mise en œuvre du plan de déplacements urbains et aux objectifs du plan climat air-énergie territorial. Il contribue à atteindre ses grands objectifs, en agissant notamment sur l'environnement et en luttant contre le réchauffement climatique, permet une mobilité pour tous et garantit l'attractivité de la métropole.

Le présent accord-cadre doit permettre à Nantes Métropole de s'adjoindre un mandataire pour mettre en œuvre les décisions concourant au développement de la pratique cyclable.

Les dispositions du présent accord-cadre mono-attributaire concernent ainsi des prestations de mandat dans le cadre du suivi des opérations d'investissements pour le développement de la pratique cyclable et notamment :

- Réalisation de 150 km d'aménagements cyclables sécurisés,
- Sécurisation de 100% des grandes voies vélos,
- Poursuite du développement du SDIC,
- Sécurisation des ponts noirs identifiés dans les baromètres vélo,
- Amélioration du réseau cyclotouristique,
- Requalification ou réalisation de nouveaux franchissements en faveur des modes actifs,
- Déploiement de l'offre de stationnement vélo,
- Déploiement d'infrastructures permettant d'accompagner le développement de la pratique cyclable telles que la déclinaison d'un réseau de compteurs vélos ou la mise en œuvre d'opération d'urbanisme tactique.

Le présent accord cadre porte notamment sur les prestations suivantes :

- La définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les études et les travaux seront réalisés ;
- La préparation du choix des maîtres d'œuvre et des assistants à la maîtrise d'ouvrage, signature et gestion des marchés (après approbation du choix du ou des titulaires par Nantes Métropole) et de leurs avenants éventuels ;
- La préparation du choix des entreprises et approbation du choix du ou des titulaires par Nantes Métropole, signature et gestion des marchés et de leurs avenants ;
- Le versement de la rémunération aux titulaires des marchés passés dans le cadre du présent mandat ;
- Le suivi et réception des études, des travaux et des fournitures ;
- La réception de l'ouvrage intégrant les opérations de réception et de levée des éventuelles réserves y compris les phases d'ajustements,
- Concertation, foncier,
- Consolidation des programmes, enveloppes financières prévisionnelles et plannings approuvés par le maître d'ouvrage et confiés au mandataire par le biais de chaque marché subséquent.

et d'une manière générale,

- Le recueil des demandes des gestionnaires, tout au long du processus d'études et de mise en œuvre du projet et les intégrer, après validation du maître d'ouvrage, dans la définition des projets afin de consolider les programmes confiés,
- L'engagement de toutes les actions nécessaires à l'exercice du mandat confié.

II.2.5) Critères d'attribution :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché qui seront remis aux candidats retenus

II.2.6) Valeur estimée :

Valeur hors TVA : 20 000 000€ HT Maximum

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :

Durée en mois : 4ans à compter de la date de notification

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

Description des modalités ou du calendrier de reconduction : /

II.2.8) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer :

Nombre maximal : 5

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

Au cas où le nombre de candidatures recevables (cf. III.1.1) serait supérieur à celui précisé ci-dessus, les candidatures seront sélectionnées selon les critères pondérés suivants :

- ✓ **Pertinence des références en lien avec des projets d'envergure** en faveur du développement de la pratique cyclable : aménagements cyclables structurants avec des flux projetés supérieurs à 4000 vélos/jour en milieu urbain et en milieu rural, ouvrages d'arts non courants dédiés mobilités actives, concertation citoyenne, intégration de la sobriété dans les projets – *exposé de 10 références maximum pour l'ensemble du groupement, datant de moins de 12 ans (coefficient 30)*,
- ✓ **Pertinence de la composition de l'équipe proposée par le candidat** avec un noyau minimal de compétences ainsi que l'exposé des CV nominatifs : rôle de mandataire (pilotage + juridique), ingénierie VRD / mobilités actives, enjeux circulatoires et plan de circulation, spécialiste ouvrages d'art, OPC & planification, concertation & communication, foncier & procédures **(coefficient 30)**
- ✓ **Capacité de pilotage général** d'un ensemble de plus de 10 opérations complexes supérieures à 5M€ (BIM, SIG, serveur partagé, ...), gestion des risques, gestion délais /coûts **(coefficient 20)**
- ✓ **L'organisation de l'équipe en charge du mandat tant en interne qu'en lien avec la maîtrise d'ouvrage**, réactivité, capacité à se mobiliser et à porter les ambitions de la métropole, clarification des process de fonctionnement, circuit décisionnel **(coefficient 20)**

II.2.9) Variantes :

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.10) Informations sur les options :

Options : Non

II.2.11) Informations sur les catalogues électroniques : Sans objet

II.2.12) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.13) **Informations complémentaires** : Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents.

L'accord-cadre possède un maximum sur l'ensemble de sa durée de 20 000 000 EUR HT

SECTION III – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions :

Critères de recevabilité des candidatures : aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles. Formulaire DC1 (Lettre de candidature), que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement. L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. En application de l'article R.2142-21 du code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter pour ce marché plusieurs offres en agissant à la fois : (i) en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; (ii) en qualité de membres de plusieurs groupements.

Néanmoins, si ce dernier fait le choix d'une forme conjointe, le mandataire devra être solidaire (art. R2142-24 du Code de la commande publique).

III.1.2) Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. –

Niveau(x) spécifique(s) minimal/maximaux exigé(s) : 5 millions €/année sur les 3 dernières années

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Liste et description succincte des critères de sélection :

- ✓ Exposé de 10 références maximum pour l'ensemble du groupement, datant de moins de 12 ans
- ✓ Composition de l'équipe proposée par le candidat + exposé des CV nominatifs : rôle de mandataire (pilotage + juridique), ingénierie VRD / mobilités actives, enjeux circulatoires et plan de circulation, spécialiste ouvrages d'art, OPC & planification, concertation & communication, foncier & procédures
- ✓ Outil de pilotage général d'un ensemble de plus de 10 opérations complexes supérieures à 5M€ (BIM, SIG, serveur partagé, ...), gestion des risques, gestion délais /coûts
- ✓ L'organisation de l'équipe proposée en charge du mandat tant en interne qu'en lien avec la maîtrise d'ouvrage, réactivité, capacité à se mobiliser et à porter les ambitions de la métropole, clarification des process de fonctionnement, circuit décisionnel

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession :

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : /

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Information sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché :

III.2.4) **Marché éligible au MPS :**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

SECTION III – PROCÉDURE

III.1) **DESCRIPTION**

III.1.1) **Type de procédure** : Appel d'offres restreint

III.1.2) **Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :**

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre : Oui

Accord-cadre avec un seul opérateur économique

III.1.3) **Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue** : Sans objet

III.1.4) **Enchère électronique** : Sans Objet

III.1.5) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Oui

III.2) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

III.2.1) **Publication antérieure relative à la présente procédure :**

Numéro de l'avis au JO série S :

III.2.2) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

18/09/2026- 12h00

III.2.3) **Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :**

Date :

III.2.4) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :**

III.2.5) **Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

Durée en mois : /

III.2.4) **Modalités d'ouverture des offres :**

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

SECTION IV – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

IV. 1) **RENOUVELLEMENT**

Il s'agit d'un marché renouvelable : oui

IV.2) **INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

IV.3) **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Procédure entièrement dématérialisée depuis <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>.

Le présent AAPC ne concerne que la seule phase candidature de la procédure. Il n'y a donc pas de DCE à télécharger à ce stade.

IV.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

IV.4.1) **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette - B.P. 24111 - Tel. : 02-40-99-46- 00 ; Courriel : greffe.ta.nantes@juradm.fr ; Télécopieur : 02-40-99-46-58., 44041, Nantes Cedex 01, Nantes, F

IV.4.2) **Organe chargé des procédures de médiation :**

IV.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette - B.P. 24111 - Tel. : 02-40-99-46- 00 ; Courriel : greffe.ta.nantes@juradm.fr ; Télécopieur : 02-40-99-46-58., 44041, Nantes Cedex 01, Nantes, F

IV.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS** : 21/07/2026